

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

**OBJET :** Mandats spéciaux - Mission de diplomatie et de coopération économiques " La Provence à Londres " du 18 au 21 mai 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

Et en application de la délibération n°246 du 24 septembre 1999 portant dispositif cadre de déplacements du Conseil départemental en mission de coopération.

A décidé de :

- Valider la liste nominative des représentants élus du Conseil départemental lors de ce déplacement désignés par la commission permanente en séance ;
  - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental de délivrer un mandat spécial nominatif aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement dont les noms suivent :  
M. BORE, M. GAZAY, Mme DEVESA, M. VIGOUROUX,
- de valider l'affectation prévisionnelle de 80.000€ pour cette mission sur les lignes :
- DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
  - DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,

Des crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

**Votent pour :** Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite », Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ;  
Mme PUJOL

**Vote contre :** M. VERANI

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée

